

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 18 DÉCEMBRE 2020 (distantiel)**

En présence des administrateurs présents ou représentés :

M. Norbert IFRAH Président
M. Patrick AMBROISE - DGS
Mme Céline CASTELAIN- JEDOR - DGOS
Mme Anne-Charlotte SALAVERT - DSS
M. Damien ROUSSET - DGRI
Mme Anne PAOLETTI - DGRI
M. Gilles BLOCH ayant donné mandat à M. Yvan DELAUNOIT- INSERM
M. Yvan DE LAUNOIT - CNRS
M. Saïd OUMEDDOUR - CNAM
M. Nicolas BONDONNEAU - MSA
M. Axel KAHN - LNCC
Mme Graziella FUMAGALLI - LNCC
M. Jacques RAYNAUD - Fondation ARC
M. Laurent DONADILLE ayant donné mandat à M. Xavier TROUSSARD - FHF
M. Xavier TROUSSARD - FHF
M. Denis FRANCK-FHP
Mme Sophie BEAUPERE - Fédération UNICANCER
M. Eric RAYMOND ayant donné mandat à M. Axel KAHN - FEHAP
Mme Marie-Hélène CERTAIN-Personne qualifiée
M. Philippe GIRAUD - Personne qualifiée
Mme Frédérique PENAULT-LLORCA - Personne qualifiée
Mme Anne-Laure SAMSON - Personne qualifiée
M. Jean-Yves CAHN ayant donné mandat à M. Norbert IFRAH- Personne qualifiée
Mme Linda CAMBON -Personne qualifiée
Mme Monique RICOMES- Personne qualifiée
Mme Catherine DEROUCHE- Sénatrice
Mme TAMARELLE-VERHAEGUE- Députée ayant donné mandat à M. Norbert IFRAH

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration a pu valablement délibérer.

N°	Objet	Texte	Résultat du vote
1	Approbation du procès-verbal du CA du 27 novembre 2020	<i>Vu l'article 5.2.7 du règlement intérieur de l'Institut national du cancer,</i> Après en avoir pris connaissance, le conseil d'administration approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 27 novembre 2020.	Votée à l'unanimité
2	Approbation du plan d'actions 2021	<i>Vu l'article 9.1 de la convention constitutive de l'Institut national du cancer,</i> Après en avoir pris connaissance et débattu en séance, le conseil d'administration approuve le plan d'actions 2021 de l'Institut national du cancer.	Votée à l'unanimité
3	Approbation du budget initial 2021	<i>Vu l'article 9 de la convention constitutive de l'Institut national du cancer,</i> <i>Vu les articles 175 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique</i> Article 1 : Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes : → des autorisations d'emplois fixées à o 131 ETPT sous plafond de loi de finances o 20 ETPT hors plafond de loi de finances → 140 400 000 € d'autorisations d'engagement dont : o 13 900 000 € en personnel, o 23 084 000 € en fonctionnement, o 103 016 000€ en intervention, o 400 000 € en investissement. → 112 415 000€ de crédits de paiement dont : o 13 900 000 € en personnel, o 25 173 100 € en fonctionnement, o 72 698 300 € en intervention, o 643 600 € en investissement. → 118 510 030 € de prévisions de recettes → un solde budgétaire excédentaire de 6 095 030 € Article 2 : Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes : +6 095 030 € de variation de trésorerie (abondement) +7 984 880 € de résultat patrimonial (bénéfice) +8 584 880 € d'autofinancement (capacité) +7 941 280 € de variation de fonds de roulement (abondement) Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération	Votée à l'unanimité
4	Cotisation annuelle des membres du GIP INCa	<i>Vu l'article 14.1 de la convention constitutive et l'article 2 du règlement intérieur de l'Institut national du cancer</i> Après avoir pris connaissance du rapport relatif à la cotisation financière annuelle des membres du GIP INCa, le conseil d'administration fixe le montant de cette cotisation à 5 000 euros (cinq mille euros) pour l'année 2021.	Votée à l'unanimité

Fait à Boulogne-Billancourt le 18 janvier 2021

Le Président

Pr. Norbert IFRAH
Président
INSTITUT NATIONAL DU CANCER
Norbert IFRAH

TABLEAU 1
Autorisations d'emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	131,0	20,0	151,0

Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT (c) : 131

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat (c).

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme (décomptant dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme) et des autres dépenses de personnel

	EMPLOIS SOUS PLAFOND LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND LFI		PLAFOND ORGANISME	
	ETPT	Dépenses de personnel	ETPT	Dépenses de personnel	ETPT	Dépenses de personnel
TOTAL DES EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (1 + 2 + 3 + 4)	131,0	11 955 900	20,0	1 371 300	151,0	13 900 000
1 - TITULAIRES	3,0	522 100			3,0	522 100
* Titulaires État	3,0	522 100			3,0	522 100
* Titulaires organisme (corps propre)	0,0	0			0,0	0
2 - CONTRACTUELS	128,0	11 433 800	20,0	1 371 300	148,0	12 805 100
* Contractuels de droit public	0,0	0	0,0	0	0,0	0
o CDI	0,0	0			0,0	0
o CDD	0,0	0	0,0	0	0,0	0
Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0,0	0	0,0	0	0,0	0
* Contractuels de droit privé	128,0	11 433 800	20,0	1 371 300	148,0	12 805 100
o CDI	127,5	11 328 600			127,5	11 328 600
o CDD	0,5	105 200	20,0	1 371 300	20,5	1 476 500
3 - CONTRATS AIDES			0,0	0	0,0	0
4 - AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses, impôts et taxes associés...)						572 800
* Montants versés à des emplois "hors effectifs" (MAD, stagiaires, vacataires)						128 300
* œuvres sociales et formation professionnelle						444 500

* Dépenses de personnel relevant de l'enveloppe de dépenses de personnel du budget de l'organisme (en AE=CP). Le total des dépenses de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des dépenses de personnel figurant dans le tableau des autorisations budgétaires. Par ailleurs, le total des emplois doit être égal au plafond d'autorisation d'emplois voté par l'organe délibérant (figurant ci-dessus pour vote).

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et décomptant le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme mais en fonction dans une autre entité (Mises à disposition sortantes - ETPT et dépenses de personnel inclus dans le précédent tableau)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITE, REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DECOMPTE DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT **	Dépenses de personnel **
EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME (5 + 6)	0	0
5 - EMPLOIS REMBOURSES A L'ORGANISME	0	0
6 - EMPLOIS NON REMBOURSES A L'ORGANISME	0	0

** Nombre d'emplois en ETPT décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de personnel du budget de l'organisme.

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales et ne décomptant pas dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme (Mise à disposition entrantes)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON REMUNERES PAR LUI ET NON DECOMPTE DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT ***	Dépenses de fonctionnement ***
EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES (7 + 8)	2	147 000
7 - EMPLOIS REMBOURSES PAR L'ORGANISME	2	147 000
8 - EMPLOIS NON REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0	0

*** Nombre d'emplois en ETPT non décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de fonctionnement du budget de l'organisme.

TABLEAU 2
Autorisations budgétaires

INCa

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	DEPENSES							
	BR2 2020		CFA 2020			BI 2021		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	13 639 000	13 639 000	13 413 200	13 413 200	13 900 000	13 900 000		
Fonctionnement	26 418 850	18 502 450	24 508 000	16 908 100	23 084 000	25 173 100		
Intervention	58 831 680	65 866 160	51 874 400	63 053 100	103 016 000	72 698 300		
Investissement	549 000	579 100	548 500	512 600	400 000	643 600		
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	99 438 530	98 586 710	90 344 100	93 887 000	140 400 000	112 415 000		
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)		1 592 490		5 471 800		6 095 030		

	RECETTES			
	BR2 2020	CFA 2020	BI 2021	
	87 134 000	85 933 600	108 400 000	Recettes globalisées
	39 834 631	39 834 631	39 094 351	Subvention pour charges de service public
	38 000 000	38 000 000	62 000 000	Autres financements de l'Etat
	0			Fiscalité affectée
	340 000	252 600	320 000	Autres financements publics
	8 959 369	7 846 369	6 985 649	Recettes propres
	13 045 200	13 425 200	10 110 030	Recettes fléchées*
	5 000 000	5 000 000	5 000 000	Financements de l'Etat fléchés
	8 000 000	8 380 000	5 110 030	Autres financements publics fléchés
	45 200	45 200	0	Recettes propres fléchées
TOTAL DES RECETTES (C)	100 179 200	99 358 800	118 510 030	
SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)	0	0	0	

TABLEAU 4
Equilibre financier

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

INCa

BESOINS				FINANCEMENTS			
	BR2 2020	CFA 2020	BI 2021	BR2 2020	CFA 2020	BI 2021	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	-	-	-	1 592 490	5 471 800	6 095 030	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)							Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	-	-	-	-	-	-	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements sans impact budgétaire (différence de fait générateur) (e1)							Autres encaissements sans impact budgétaire (différence de fait générateur) (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	-	-	-	1 592 490	5 471 800	6 095 030	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (1)= (2) - (1)				1 592 490	5 471 800	6 095 030	PRELEVEMENT de la trésorerie (1)=(1) - (2)
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***	1 913 990	4 501 785	6 801 830	7 913 990	4 501 785	6 801 830	dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***
dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)	-	970 015	-	-	970 015	-	dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)
TOTAL DES BESOINS (1) + (1)	1 592 490	5 471 800	6 095 030	1 592 490	5 471 800	6 095 030	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (1)

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 6
Situation patrimoniale

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

6.1 Compte de résultat prévisionnel

CHARGES				PRODUITS			
	BR2 2020	CFA 2020	BI 2021		BR2 2020	CFA 2020	BI 2021
Personnel	12 185 100	12 071 880	12 510 000	Subventions de l'Etat	82 834 631	82 834 631	106 094 351
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	-	-	-	Fiscalité affectée			
Fonctionnement autre que les charges de personnel	19 306 350	17 599 420	27 163 100	Autres subventions	13 524 729	12 317 379	11 327 929
Intervention (le cas échéant)	65 866 160	63 053 100	72 698 300	Autres produits	2 980 200	2 108 000	2 934 000
TOTAL DES CHARGES (1)	97 357 610	92 724 400	112 371 400	TOTAL DES PRODUITS (2)	99 339 560	97 260 010	120 356 280
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	+1 981 950	+4 535 610	+7 984 880	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	-	-	-
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	99 339 560	97 260 010	120 356 280	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	99 339 560	97 260 010	120 356 280

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

6.2 Calcul de la capacité d'autofinancement

	BR2 2020	CFA 2020	BI 2021
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	1 981 950	4 535 610	7 984 880
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	600 000	600 000	600 000
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés			
- produits de cession d'éléments d'actifs			
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs			
= capacité d'autofinancement (CAF) ou Insuffisance d'autofinancement (IAF)	2 581 950	5 135 610	8 584 880

6.3 Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS				RESSOURCES			
	BR2 2020	CFA 2020	BI 2021		BR2 2020	CFA 2020	BI 2021
Insuffisance d'autofinancement	-	-	-	Capacité d'autofinancement	2 581 950	5 135 610	8 584 880
Investissements	579 100	512 600	643 600	Financement de l'actif par l'État			
				Financement de l'actif par des tiers autres que l'État			
				Autres ressources			
Remboursement des dettes financières				Augmentation des dettes financières			
TOTAL DES EMPLOIS (5)	579 100	512 600	643 600	TOTAL DES RESSOURCES (6)	2 581 950	5 135 610	8 584 880
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	+2 002 850	+4 623 010	+7 941 280	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	-	-	-

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

6.4 Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	BR2 2020	CFA 2020	BI 2021
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	2 002 850	4 623 010	7 941 280
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	410 360	-848 790	1 846 250
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	1 592 490	5 471 800	6 095 030
Niveau du FONDS DE ROULEMENT (Incluant la totalité des provision pour dépréciation de créance)	24 880 585	27 500 745	35 442 025
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-10 100 400	-11 359 550	-9 513 300
Niveau de la TRESORERIE	34 980 985	38 860 295	44 955 325

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"